



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 06.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003397

Cantons: GE, JU, FR

Entité de publication:

Python Avocats, Rue Charles-BONNET 2, 1206 Genève

Sur mandat de:

Proman Switzerland SA

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Solution RH SA avec Proman Switzerland SA

3. Publication

Organisation transférante:

Solution RH SA
CHE-115.715.172
Rue de la Molière 19
2800 Delémont

Organisation reprenante:

Proman Switzerland SA
CHE-101.186.468
c/o: A à Z Emplois SA
Avenue de la Gare 7
1700 Fribourg

Publication de la fusion dans la FOSC: 01.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

01.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Proman Switzerland SA
Avenue de la Gare 7
c/o A à Z Emplois SA
1700 Fribourg